



# La politique temps-libre de la Caf de l'Essonne



**La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 réaffirme son ambition de soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés dans l'exercice de leur fonction par :**

- **L'accès aux loisirs des enfants, des adolescents et des familles,**
- **L'aide au départ en séjour collectif des enfants et adolescents,**
- **Le soutien aux départs en vacances des familles les plus vulnérables, dans le respect de la mixité sociale, afin de favoriser leur autonomie et valoriser le rôle de parents.**

## Les 6 dispositifs temps-libre

caf.fr



La Caf de l'Essonne propose des dispositifs permettant le répit et/ou des temps privilégiés en famille.

### Dispositifs d'accompagnement des familles sur projets:

- L'Aide aux Vacances Sociales
- Le Collectif temps libre Familles
- Le Réseau Passerelles

### Aides directes aux familles :

- L'Aide aux Vacances Familiales
- L'Aide aux Vacances Enfants
- Le Ticket Loisirs Jeune



# 1 | AVS, AIDE AUX VACANCES SOCIALES

## AVS, Aide aux vacances sociales




**Objectif:** Permettre à des familles fragilisées d'être accompagnées pour s'engager dans un 1er ou 2nd départ en vacances en France métropolitaine, dans un centre **conventionné VACAF**.


**Public :** Groupe de 3 à 10 familles disposant d'un QF  $\leq 719$  € (**janvier de l'année en cours**).

**Type de séjour :** départ **collectif** accompagné / départ **individuel**.

- Pension complète ou 1/2 pension : 7 nuitées consécutives,
- Location, camping, mobil home : 7 à 14 nuitées consécutives.

## AVS, contexte et perspectives

 Depuis 2018 + 31% de familles ont bénéficié de l'AVS avec une augmentation de 55% du budget engagé

 En 2022: montant moyen de l'AVS par famille: 1424€ contre 973€ au national

### Nouvelles modalités d'attribution pour 2024 afin de :

- Répondre à l'accroissement des demandes.
- Ouvrir l'AVS à plus de familles notamment sur des territoires non pourvus
- Maîtriser l'enveloppe budgétaire
- Limiter les refus de dérogation
- Encourager la location afin de reproduire ce type de séjour plus facilement

# AVS, orientations 2024



	Location	Pension complète	Plafonds de l'aide attribuée	
			Famille Monoparentale	Couple avec enfant(s)
1er Séjour	90 %	70 %	1500 €	1700 €
2ème Séjour	60 %	50 %	1000 €	1200 €

## Maintien de la majoration de 200 € :

- A partir du 3ème enfant
- Pour les bénéficiaires de l'Aeeh

**Aide versée directement à la structure de vacances par le service VACAF**

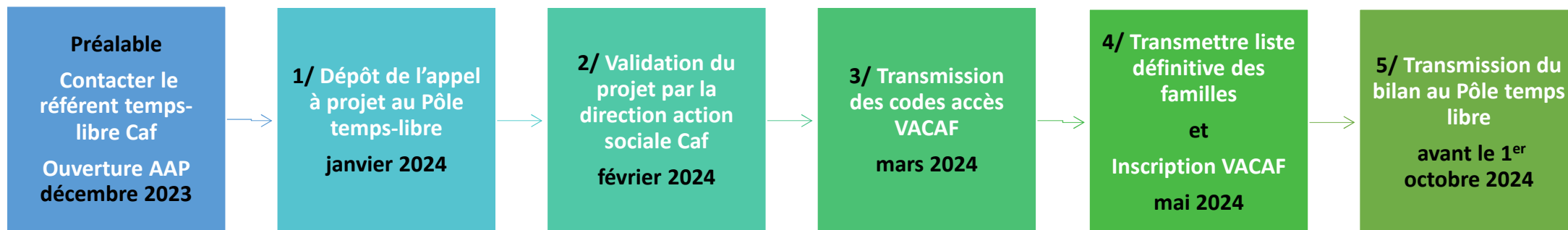
# AVS, les principales étapes du projet

caf.fr



**Le dispositif VACAF AVS est ouvert aux associations ou organismes à caractère social partenaire de l'action sociale Caf.**

**Ceux-ci répondent à un AAP Appel à Projet spécifique. Un projet par porteur et par an.**





**Quel que soit le type de séjour, une préparation collective est organisée par le porteur de projet avec les familles.**

1/ Réunion de  
présentation de l'AVS  
aux familles

2/ Réunions  
de préparations  
collectives (minimum 4)

3/ Réunion Bilan du  
séjour avec les familles



## 2 | CTLF, COLLECTIF TEMPS-LIBRE FAMILLES



## Objectif

Permettre à un groupe d'organiser un projet temps libre afin de favoriser les temps de loisirs partagés parents – enfants.

## Public

Groupe de **3 à 12 familles** dont:

- 70 % avec un QF  $\leq$  719 €
- 30 % maximum hors critères (familles QF > 719 € ou non allocataires)

## CTLF, nature et financement

caf.fr



### Type d'action :

L'action doit se dérouler en collectif et peut concerner :

- une activité de loisirs,
- une sortie à la journée,
- un week-end,
- un mini-séjour de moins d'une semaine (5 jours et 4 nuits maximum).

### Financement :

Le montant de la subvention (hors alimentation et accompagnateur)

- **35 € par adulte** et par jour,
- **20 € par jour pour les enfants** jusqu'à 20 ans

**Accompagnement collectif des familles par le porteur de projet tant dans son élaboration que dans sa réalisation**

Préalable/  
Contacter référent temps-  
libre Caf, présentation  
projet  
3 mois avant

1/ Dépôt du dossier  
complet 2 mois avant date  
réalisation

2/ Accord Caf et possibilité  
versement acompte

3/ A réception du Bilan  
versement total subvention



# **3** | RESEAU PASSERELLES,

les séjours familiaux de répit

## Réseau passerelles

### Objectif :

Favoriser le départ en vacances des familles ayant un enfant ou un parent porteur de handicap (**bénéficiaire de l'AEEH ou de l'AAH**),

### Aides :

Participation de **1000€ pour les frais d'hébergement par famille et par séjour**,  
déduction faite de VACAF AVF pour ceux qui en bénéficient,

Et participation de **1550€ pour les frais d'accompagnement par séjour et par personne en situation de handicap** sous réserve que la famille ne perçoive pas d'autre financement.

### Modalités :

La famille s'inscrit directement auprès de **l'association Réseau Passerelles (tel: 02 22 66 97 90)** afin de préparer le séjour.

L'association étudie avec la famille les besoins spécifiques et transmet à la Caf pour examen







## 4 | AVF, AIDE AUX VACANCES FAMILIALES



## AVF, Aide aux vacances familles

### Public :

Familles allocataire ayant au moins un enfant à charge âgé de moins de 20 ans et un **quotient familial  $\leq 1000$  €** (en janvier de l'année en cours).

### Objectif :

Permettre à des familles de partir en vacances dans une structure de vacances labellisée VACAF afin de partager un temps privilégié parents / enfants.



## AVF, modalités



### Période de validité

Valable uniquement pendant les vacances scolaires pour les familles ayant au moins un enfant soumis à l'obligation scolaire

Un seul séjour d'une semaine est financé par famille et par an

Non cumulable avec l'AVS



### Nature et montant de l'aide

Prise en charge de **50 % du coût de l'hébergement dans la limite de 500 €**

**Aide majorée de 200 € par enfant bénéficiaire de l'Aeeh.**

Le montant de l'AVF est versé directement à la structure de vacances par le service VACAF

Les séjours sont financés dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible allouée par la Caf de l'Essonne à ce dispositif



**5 | AVE, AIDE AUX VACANCES ENFANTS**



## Objectif :

Favoriser le départ en vacances des enfants issus de familles à revenus modestes, en **colonies**, en camps d'adolescents...

## Public :

Familles disposant d'un QF  $\leq 719$  € (en janvier de l'année en cours),  
**Enfants âgés de 4 à 19 ans.**

## Séjour :

D'une durée minimale de 5 jours consécutifs, uniquement pendant les vacances scolaires.

## AVE, les montants

caf.fr



QF	Montant par enfant
Moins de 462 €	265 €
De 463 € à 548 €	210 €
De 549 € à 633 €	165 €
De 634 € à 719 €	110 €

**Majoration de 200 € pour les enfants bénéficiaires de l'Aeeh**



# 6 | TLJ, TICKET LOISIRS JEUNE



## TLJ, Ticket loisirs jeunes



### Objectif:

Favoriser la pratique d'une **activité sportive, culturelle ou artistique** encadrée par des structures communales ou associatives exercée sur l'année scolaire.

### Public :

Familles disposant d'un QF  $\leq 719$  € (en janvier de l'année en cours),

**Enfants âgés de 6 à 15 ans.**

### Attention:

**Demande TLJ à envoyer à la Caf avant fin octobre.**

## TLJ, Les montants

caf.fr



QF	Montant par enfant
Moins de 462 €	105 €
De 463 € à 548 €	60 €
De 549 € à 633 €	45 €
De 634 € à 719 €	30 €



\* Aide forfaitaire majorée pour les allocataires résidant dans les cités éducatives





**POUR NOUS CONTACTER**

## Nous contacter

caf.fr



### **Caf de l'Essonne**

Pôle temps-libre

Département développement territorial

2 Avenue du Lac

91013 Evry-Courcouronnes cedex



**Téléphone service social Caf 91 : 01 60 91 19 91**



**Boite partagée temps-libre : [tempslibre@caf91.caf.fr](mailto:tempslibre@caf91.caf.fr)**

## Vos projets autour du temps-libre

caf·fr



*SEUL ON VA PLUS VITE,  
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN*

Rencontrons-nous, échangeons,  
les référents temps-libre sont à votre disposition!!!

